Image not found or type unknown

# Protection du nom et prénom de celebrités

Par **LydieVKK**, le **10/11/2021** à **10:35**

Bonjour,

Je viens de lire votre article concernant la protection du nom.

Je l'ai trouvé très intéressant et très bien expliqué .

Cependant, une question le reste en suspens : qu'en est-il de l'utilisation d'un nom et d'un prénom célèbre sur un outils commercial ?

Je m'explique : plusieurs jeux de sociétés proposent des devinettes où l'on doit découvrir le nom et le prénom d'une célébrité . Cela peut-être des personnalités politiques , des humoristes, des sportifs etc…

Cela relèverait du droit de protection du nom ?

J'espère sincèrement lire votre réponse. Je n'ai absolument rien trouvé de clair à ce sujet.

Bonne fin de journée à vous,

Bien cordialement,
Lydie

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés